

**M A I R I E**

DE

**SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660  
Téléphone : 04 77 51 20 01  
Télécopieur : 04 77 51 26 71

**ARRETE 2023-047**

Le Maire de la Commune de SAINT GENEST MALIFAUX :

VU la demande présentée par M. François CARTON Directeur du Comité territorial FFME Loire Haute-Loire le 8 juin 2023 ;

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 131.3 et L 131.4 ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité des personnes à l'occasion de la course cycliste du championnat AURA de l'avenir passant par Saint-Genest-Malifaux ;

**A R R E T E :****Article 1<sup>er</sup> : Stationnement :**

Le stationnement de tous véhicules sera interdit le **25 juin 2023** :

- rue Bergazzy
- rue de la Semène

**Article 2** : Des panneaux de signalisation et des barrières seront mis en place et maintenus pendant toute la durée de la course.

**Article 3** : L'organisateur, Monsieur le responsable des Services Techniques, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de SAINT-GENEST-MALIFAUX sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à SAINT GENEST MALIFAUX, le 15 juin 2023.

Le Maire  
Vincent DUCREUX

